



COMPTE RENDU DE RÉUNION DE COMITÉ DE QUARTIERS

SECTEUR 6B – MIRAMAR

DU MERCREDI 19 AVRIL 2023

Référents du quartier :

- Monsieur SAGOLS Jacques
- Madame LESCANNE Nicole (absente)
- Madame VIENNOT Colette (excusée)

Problème de stationnement pour les résidents rue David

- Les résidents du HLM Méditerranée ont souvent du mal à trouver une place pour leur(s) véhicule(s). Les places sont parfois utilisées par des personnes extérieures.

M. le Maire indique qu'il y a une place de stationnement prévue pour chaque logement du HLM Méditerranée.

Il rappelle que la Police Municipale ne peut intervenir que sur le domaine public et communale, et ne peut donc pas verbaliser les stationnements, même gênants, sur le domaine privé.

- Pourquoi le panneau indiquant que les places sont réservées au HLM a-t-il été enlevé ?

M. le Maire indique que c'est aux résidents d'adresser un courrier à Office 66 qui a la gestion des HLM, et qui se chargera ou non d'installer un nouveau panneau de stationnement.

Problème de visibilité à la sortie des garages rue Lacaze Duthiers

- Serait-il possible de faire installer un miroir ?

M. le Maire répond qu'il n'est pas favorable à la pose d'un miroir, qui n'est pas la meilleure solution pour résoudre ce type de problème.

Actuellement la ville met en place des « chicanes » : ce sont des aménagements permettant de contraindre les usagers à ralentir et à modifier légèrement leur trajectoire grâce à des dépôts latéraux supérieurs à deux mètres, rompant ainsi la monotonie des lignes droites.

Containers pour les poubelles

- L'hôtel « Les Pêcheurs » jette ses poubelles dans les mêmes containers que les résidents de la rue, ce qui occasionne rapidement des débordements.
- Les poubelles jaunes n'ont pas été vidées pendant trois semaines.
- Un habitant rappelle qu'il ne faut pas mettre ses bouteilles de gaz aux encombrants.
- Les chaînes permettant d'attacher les poubelles sont cassées.

M. le Maire en appelle au savoir-vivre et à la conscience de chacun concernant les problèmes liés aux poubelles. Il va faire remonter ces remarques à la CCACVI en charge de la collecte.

- **L'accès aux poubelles est difficile, il serait plus judicieux de positionner les containers dans le sens de la largeur.**

M. le Maire indique que les containers sont positionnés dans le sens de la longueur afin de ne pas prendre de place sur le stationnement.

Rue Lacaze Duthiers

- **Une plaque d'égout dépasse beaucoup, ce qui est dangereux notamment pour les vélos et motos.**

M. le Maire va charger les services techniques de vérifier et de faire le nécessaire.

Nouveau lotissement La Réthorie

- **Où en est le projet du nouveau lotissement côté Paul Reig ?**

M. le Maire explique que l'accès de la résidence nécessite une révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) par rapport à l'accès de la résidence. La sortie serait désormais placée en haut. L'accès par le bas n'est pas possible car trop pentu.

Le premier permis de construire a été refusé, aucun autre permis n'a été déposé pour l'instant. Le nouveau permis devra correspondre à la réglementation.

- **Serait-il possible de couper moins d'arbres, même si les pins représentent un danger en cas d'incendie ?**

M. le Maire répond qu'il n'y aura pas d'artificialisation des sols. Le but n'est pas de transformer le sol naturel par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale.

M. le Maire rappelle qu'il y a besoin de nouveaux logements sur Banyuls et que cela donnera nécessairement lieu à des travaux, qui pourront occasionner certains désagréments.

Nettoyage des rues et espaces verts

- **Une habitante fait remarquer que les balayeuses des services techniques ne passent que sur les bords de voie et que les trottoirs ne sont pas nettoyés.**
- **Elle remarque aussi qu'il y a plus d'herbes qu'avant dans les espaces verts.**

M. le Maire rappelle que 18 agents communaux travaillent au service de la propreté de la ville. La Mairie de Banyuls emploie au total 125 personnes, ce qui est un nombre conséquent pour une commune de cette taille.

Il explique que dans le cadre de la démarche ODD (Objectifs de Développement Durable), la ville opère un changement important vers le « zéro-phyto ».

Le « zéro-phyto » est une modification des pratiques d'entretien sur les espaces verts. Il s'agit de faire évoluer nos pratiques de gestion et d'entretien en se passant de substances actives d'origine chimique ou de synthèse pour détruire les végétaux indésirables.

La ville ne souhaite plus utiliser de désherbants. L'herbe n'est pas « sale » et fait partie de la nature.

M. le Maire invite les habitants à être vigilants face aux incivilités : mégots, déjections canines, déchets abandonnés... Il rappelle que tous les banyulencs vivent en « communauté », et appelle à la responsabilité de chacun pour maintenir la ville propre.

Rue Pierre Loti

- **Un habitant signale qu'à la suite des travaux d'installation de la fibre, dans la montée sur la gauche, le terrain a été raviné et s'écroule à certains endroits Ce n'est plus aussi propre qu'avant.**
- **Un autre habitant demande l'élagage des cyprès sur le même terrain.**

M. le Maire va demander aux services techniques de s'en occuper.

Incendies et obligations légales de débroussaillage

➤ **La mairie peut-elle poursuivre les propriétaires de parcelles qui ne débroussaillent pas ?**

M. le Maire explique que l'ONF (Office National des Forêts) s'intéresse beaucoup à Banyuls depuis le feu survenu à La Salette en 2019.

Il rappelle que toute parcelle située à la fois en zone U et à moins de 200 mètres d'une forêt (ou lande, garrigue) doit être débroussaillée dans son intégralité par son propriétaire, et ce, même si elle n'est actuellement pas construite.

Dans tous les autres cas, l'OLD (obligation légale de débroussaillage) ne s'impose pas au propriétaire de la parcelle mais bien aux propriétaires de constructions, qui doivent procéder au débroussaillage sur une distance de 50 mètres autour, même si la zone à débroussailler se situe sur la propriété du voisin.

➤ **Qui est en charge des OLD aux abords de ruisseaux et des rivières ?**

M. le Maire rappelle la loi GEMAPI concernant l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès, et notamment la défense contre les inondations.

M. le Maire explique que le débroussaillage est obligatoire autour des cours d'eau pour éviter que les feux se propagent. 8 euros sont prélevés par foyer afin d'alimenter un fond servant à l'entretien des cours d'eau.

Il rappelle le montant de l'amende en cas de non-respect des obligations légales de débroussaillage qui est de 50 euros la première fois, puis de 30 euros supplémentaires au m² pas entretenu.

M. le Maire souligne qu'il souhaiterait davantage de solidarité pour prévenir les risques incendies. La ville ne peut pas débroussailler partout tout le temps, les propriétaires doivent prendre leurs responsabilités.

➤ **Les abords du chemin en terre privatif dont la résidence Castell Béar est propriétaire (au niveau de l'hôtel Le Catalan) ne sont pas débroussaillés et les voitures y roulent très vite l'été.**

M. le Maire indique qu'un projet de lotissement de 11 maisons est en cours vient de faire l'objet d'un permis d'aménagement. Des changements vont donc intervenir dans cette zone.

Restrictions d'eau

M. le Maire explique que la situation est très préoccupante. Une réunion publique sur la situation hydrologique de Banyuls se tiendra le 26 avril 2023.

Il rappelle certaines des mesures prises par la ville par rapport aux restrictions d'eau :

- Pas d'eau sur les plages
- Mise en place de balayeuses réutilisant l'eau
- Pas d'arrosage des espaces verts (fleurs...)
- Achat de mousseurs pour équiper les robinets municipaux (pour réduire le débit de l'eau)

M. le Maire insiste sur le fait que « les petits gestes de chacun feront le plus ».

Projet de réaménagement du parking de l'espace méditerranée

M. le Maire indique que les travaux devraient débuter aux alentours du 15 octobre. L'objectif est de mieux relier le Port à ville.

M. le Maire expose les futures installations qui verront le jour :

- Un jardin d'enfants plus moderne.
- Des îlots de fraîcheur : lieux d'accueil, de halte et/ou de repos ouverts au public et qui sont source de rafraîchissement comparé à leur environnement proche en période chaude ou caniculaire.
- Une esplanade avec des terrasses pour les snacks (les personnes pourront désormais manger du côté port/bateaux à l'abri du vent).
- Le parking sera surélevé d'un mètre.
- Une étude est menée quant à l'aménagement d'un espace polyvalent pour installer une fête foraine.

Autres projets en cours

M. le Maire cite d'autres projets en cours sur la ville :

- Acquisition du parking de la gare.
- Création d'emplois dans le cadre de la « Croissance Bleue » : concept qui cherche à combiner la préoccupation pour l'environnement marin et les écosystèmes côtiers avec l'idée que certaines industries liées à l'océan ou secteurs d'activité "bleus" ont le potentiel d'être développées.
- Réhabilitation de la rue Richelieu.
- Création d'un aquarium de recherche et de 17 emplois.
- Création d'une médiathèque à Bartissol

Rue de la résistance

- **Un habitant trouve que la chicane en bas de la rue est surdimensionnée. Les véhicules ne peuvent plus se croiser. De plus, il faudrait prévoir une interdiction formelle de stationner.**

M. le Maire explique que cette chicane est le seul moyen de limiter efficacement la vitesse. Il va demander aux services techniques de procéder à la pose de potelets pour limiter les stationnements.

Le train à Banyuls-sur-Mer

- **Où en êtes-vous concernant les problèmes de train à Banyuls ?**

M. le Maire répond qu'il a adressé un courrier au président de la région, et qu'un communiqué de presse a été fait concernant les problèmes liés au train à Banyuls.

Il explique que c'est une ligne de TER qui n'a pas une grosse fréquentation, surtout l'hiver, et que son bon fonctionnement n'est pas encore une priorité pour la région, car moins rentable.

Il indique qu'il a répondu à l'appel à projet « 1001 gares » afin de redonner une vraie place au train à Banyuls.

Bornes de recharge pour les voitures électriques

M. le Maire indique qu'il y a actuellement six bornes de recharge pour les voitures électriques dans Banyuls, et que de nouvelles seront prochainement installées.

Remplissage des piscines

- **Une habitante qui tient une chambre d'hôtes demande si elle est autorisée à remplir sa piscine.**

M. le Maire explique que pour l'instant il y a une tolérance concernant le remplissage des piscines pour les professionnels.

Cependant, il faut se préparer à ce qu'il y ait des mesures plus drastiques. Le préfet a demandé à ce que l'on mette en place des plans d'économie d'eau, en contrepartie pour l'instant il n'est pas prévu d'interdire d'arroser pour les agriculteurs et les potagers familiaux.

Il insiste sur l'importance de respecter rigoureusement les mesures car il y a des moyens de contrôle, notamment « la police de l'eau ».

Vitesse des véhicules avenue de Fontaulé

- **Les véhicules roulent vite avenue de Fontaulé, et à partir du pont les motos accélèrent ce qui occasionne une nuisance sonore importante.**

M. le Maire réfléchit à la pertinence d'implanter un radar. Il indique que cette avenue est départementale, ce qui impose d'en échanger avec le conseil départemental.

Autres demandes

- **Un habitant souhaiterait que les deux poteaux rouillés rue Henry Perrault soient repeints.**
- **Un habitant demande que le terrain communal autour de chez Mr Coste soit débroussaillé (à l'angle entre la rue Henry Perrault et la rue Pierre Loti).**